

Activités parascolaires - Hiver 2019 -

Vous trouverez ci-jointe la liste des activités parascolaires pour l'hiver 2019. Veuillez compléter la fiche d'inscription ci-dessous et la retourner au plus tard le vendredi 11 janvier 2019.

- Vous devez faire un chèque au nom de l'école ou payer en argent comptant pour les activités offertes par des enseignants de l'école.
- SVP, veuillez faire un chèque ou une enveloppe d'argent comptant par activité désirée. Il est important d'écrire sur chaque enveloppe le nom de l'enfant, son groupe ainsi que le nom de l'activité.
- S'il y a trop d'inscriptions pour une activité, nous procéderons par tirage au sort et le paiement vous sera retourné via votre enfant.
- Chaque activité doit pouvoir s'autofinancer pour avoir lieu. Un nombre minimal d'élèves est donc nécessaire.
- Pour le ballet et le karaté, n'oubliez pas de vous inscrire par courriel à l'adresse indiquée sur le formulaire. SVP ne pas oublier de donner toutes les informations demandées (groupe-classe, groupe SDG, comment l'enfant quitte l'école).
- Veuillez ne pas commander un repas-traiteur lors d'une journée de parascolaire-midi.



Activités parascolaires - Hiver 2019 - Fiche d'inscription

Nom de l'enfant: _____ Gr. classe: _____ Gr. Service de Garde. _____

Premier choix : _____

Deuxième choix : _____

- Je désire que mon enfant participe à une seule activité et je joins un chèque.
- J'accepte que mon enfant participe à deux activités et je joins deux chèques.

Après l'activité:

- Mon enfant sera marcheur
- Mon enfant ira au service de garde
- Je viendrai le chercher

Tout enfant qui n'est pas inscrit au service de garde et qui est inscrit à une activité parascolaire à 15h30 ou 16h devra retourner à la maison après l'école et revenir pour son activité. Aucun enfant ne peut rester à l'école sans supervision.

Si le parent arrive en retard à la fin de l'activité de son enfant, ce dernier sera dirigé vers le SDG et le parent sera facturé.

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature: _____ **Date:** _____

AUCUNE INSCRIPTION CONCERNANT LE BALLETT ET LE KARATÉ NE SE FAIT VIA CE COUPON.

Liste des activités parascolaires - Hiver 2019 -

Veuillez prendre note que la session du parascolaire sera du 28 janvier au 22 mars 2019.

Jour	Horaire	Activité	Organisme	Niveau	Coût
Lundi	11h14 - 12h30 Minimum 20 élèves Maximum 24 élèves	Volleyball	Mme Lyne Deschamps (enseignante)	3 ^e - 4 ^e année	35,50 \$
	14h55 - 15h40 15h50 - 16h40 Minimum 20 élèves Maximum 24 élèves	Parcours gymnique	M. Frédéric Boucher (enseignant)	Maternelle 1 ^{ère} année	30 \$
Mardi	14h55 - 15h55 16h00 - 17h00 Minimum 20 élèves Maximum 30 élèves	Initiation au karaté	Budo-Étude Émettre le chèque au nom de l'organisme INSCRIPTION À : Momoameur123@gmail.com	Mat., 1 ^{ère} (1 ^{ier} groupe) 1 ^{ère} , 2 ^e (2 ^e groupe)	58 \$
Mercredi	11h14 - 12h30 Minimum 20 élèves Maximum 24 élèves	Hockey-balle	M. Frédéric Boucher (enseignant)	5 ^e et 6 ^e année	35,50 \$
	11h14 - 12h15 Minimum 16 élèves Maximum 20 élèves	Journal étudiant	Mme Nathalie Brunet (enseignante)	5 ^e et 6 ^e année	40 \$
	Groupe 1 : 14h55 - 16h00 Groupe 2 : 16h10 - 17h10 Minimum 20 élèves Maximum 24 élèves	Arts	M. André Théorêt (enseignant)	1 ^{ère} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e	45 \$
	14h55 - 15h30 Minimum 15 élèves Maximum 30 élèves	Zumba	M. Geovany Roque Gonzalez Chèque à son nom	1 ^{ère} à 6 ^e année	35 \$
Jeudi	11h14 - 12h30 Minimum 20 élèves Maximum 24 élèves	Volleyball	M Frédéric Boucher (enseignant)	5 ^e et 6 ^e année	35,50 \$
	Groupe 1 : 14h55 - 15h45 Groupe 2 : 15h55 - 16h45 1 ^{ier} groupe : 25-30 élèves 2 ^e groupe : 20-25 élèves	Soccer	M. André Théorêt et Mme Nathalie Brunet (enseignants)	Mat, 1 ^{ère} (1 ^{ier} groupe) 1 ^{ère} , 2 ^e (2 ^e groupe)	45 \$
	14h55 - 15h25 15h30 - 16h15 Minimum 6 élèves Maximum 16 élèves	Ballet	Académie de ballet Chèque au nom de L'Académie de danse classique ou virement interac INSCRIPTION À : katialacelle@hotmail.com	Mat. 1 ^{ère} (1 ^{ier} groupe) 2 ^e et 3 ^e (2 ^e groupe)	75 \$ 85 \$

*** Veuillez noter que les activités du lundi 18 février seront remises au 25 mars.
De plus, l'activité de soccer du jeudi 28 février sera remise au jeudi 28 mars. ***